

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze-avril, le Conseil municipal de la commune de SAINT MICHEL DE RIEUFRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc GAUTHIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 13 (3 procurations)

Présents : M. PAPIN Jean-Bernard, M. LARRIEU-MANAN Damien, M. DANIEL Jacques, M. GUILLEMETEAUD François, M. LEMAIRE Jean-François, M. ALDEBERT Yves, Mme PERE DIT GRACIOTTE Anne, Mme COURBIN Isabelle, Mme GIMENEZ Corinne, Mme TRIBOUT Aline.

Absents : Mme DELEST Frédérique (procuration à M. LEMAIRE Jean-François)
M. PIERRET Frédéric (procuration à M. DANIEL Jacques),
M. BARTHE Jean-Claude (procuration à M. PAPIN Jean-Bernard), Mme TIRONI Béatrice.

Secrétaire de séance : M. LEMAIRE Jean-François

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jacques, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. GAUTHIER Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 - Arrête les résultats définitifs,
 - Adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017

2) COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc GAUTHIER, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	Excédent	43 331,43
Résultat reporté exercice antérieur	Excédent	154 721,56
Résultat de clôt. à affecter	Excédent	198 052,99

BESOIN REEL DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT :

Résultat section Invest. Exercice	Déficit	294 177,52
Résultat exercice antérieur (001 CA)	Excédent	248 337,86
Résultat comptable cumulé	Déficit	45 839,66

Dépenses inv. engagées non mandatées	79 370,00
Recettes inv. restes à réaliser	78 600,00
Solde restes à réaliser	- 770,00

Besoin réel de financement /

AFFECTATION DU RESULTAT

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R 1068) :	46 609,66
En excédent reporté à la section de fonctionnement :	151 443,33
Total :	198 052,99

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE AFFECTATION DU RESULTAT

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
<i>DEPENSES</i>	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	R 002 : 151 443,33		R 1068 : 46 609,66 R 001 :

4) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation	:	10,92 %
- Foncier Bâti	:	22,62 %
- Foncier non Bâti	:	66,39 %

5) BUDGET 2018

Le Conseil Municipal,
Après lecture du Budget de l'exercice 2018, approuve à l'unanimité ce dernier pour les montants suivants :
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 678 022,33 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 406 904,99 €.

6) QUESTIONS DIVERSES

- *Un diagnostic thermique sera réalisé au Petit Saint-Michel.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

Les Conseillers,